



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 01/12/2023
Date d'affichage 14/12/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....18
Réf : 2023-075 Objet : Demande de subvention d'aide de l'Etat 2024 pour la rénovation thermique et énergétique du logement de l'école Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 14/12/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 14/12/2023 Le Maire, A. MOMON

Le **quatorze décembre deux mille vingt-trois** à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI et Nassima VIGUIER
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON

Absent(s) :

Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN, Gerty EMBOULÉ, Nicolas POUZET et Maud THOURY

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2023-075- Demande de subvention d'aide de l'Etat 2024 pour la rénovation thermique et énergétique du logement de l'école

Entendu, Daniel Dessogne, Adjoint au Maire en charge des finances,

- Expliquer que la Commune peut prétendre à une aide financière de l'Etat dans le cadre de réhabilitation du logement communal rue des Ecoles, selon le plan de financement ci-dessous :

Moyens financiers	Dépenses	Recettes	Pourcentage
Travaux de réhabilitation d'un logement communal (montant HT)	102 668.60 €		
Participation de l'Etat (toute subvention de l'Etat)		71 868.02 €	70 %
Reste à charge communal		43 280.00 €	30 %

- Proposer au Conseil municipal de solliciter cette aide de l'Etat au titre de « toute subvention de l'Etat » pour ce projet

Après débat le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 14 décembre 2023

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE



Le Maire,

A. MOMON